



Visite de suivi assistante maternelle

Par **hemoglobule_old**, le **12/05/2007** à **22:36**

Voilà je suis assistante maternelle habitant un pavillon entouré d'un jardin et clôturé
La porte d'entrée du pavillon se trouve à l'arrière
Sur un des piliers de la clôture se trouve une cloche permettant de s'annoncer
Hors le travailleurs sociaux pour effectuer une visite de suivi ont franchi le portail et je les ai retrouvées à ma porte d'entrée à l'arrière du pavillon sans qu'elles aient sonné au portail et sans qu'elles se soient annoncés

Avaient elles le droit de pénétrer dans l'allée sans y être autorisées

Merci de votre réponse

Par **Jurigaby**, le **13/05/2007** à **17:56**

A partir du moment où la clôture n'était pas fermée "à clefs", je ne vois pas vraiment ce qu'on pourrait leur reprocher..Encore qu'en plus, il faudrait prouver qu'elles ne se sont pas annoncées..

Enfin, je ne vois pas vraiment l'intérêt d'une telle action.

Cdt.